

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le treize février, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune des Pineaux se sont réunis, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYAU, Maire.

Date de convocation : 06 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13 (12 pour les comptes administratifs)

Etaient présents : M. Gérard GUYAU, M. Pascal PAQUEREAU, M. Thierry BOURGEOIS, M. Dominique LE GAL, M. Jacky CHIMIER, Mme Marie-Hélène GADÉ, Mme Estelle LAURENT, M. Vincent MANDIN, M. John MORAND, M. Claude PASQUEREAU, M. Yohan POULARD, M. Alain ROUSSEAU, Mme Sylvie VALLET.

Absents excusés : Mme Emilie CRÉPEAU, Mme Marie-France LEROUX

Secrétaire de séance : M. Yohan POULARD

DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

NEANT

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Après délibération, le C.M. à l'unanimité, vote les subventions de fonctionnement suivantes, sur l'exercice 2020 :

✓ AREAMS – IME le Pavillon	65.00 €
✓ BTP CFA Vendée (AFORBAT)	65.00 €
✓ Maison Familiale Rurale – Chantonay	65.00 €
✓ Maison Familiale Rurale Puysec – Saint Martin de Fraigneau	65.00 €
✓ Maison Familiale Rurale – Mareuil sur Lay	130.00 €
✓ Les Pineaux Avenir	220.00 €
✓ Solidarité paysans 85	100.00 €
✓ Entente Sportive Pineaulaise	1 000.00 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers – Bournezeau	100.00 €
✓ Amicale des pêcheurs – Moutiers sur le Lay	50.00 €
✓ CAUE	40.00 €

SUBVENTION 2020 A L'OGEC DES PINEAUX POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la participation à 0.45 centimes par repas.

Les versements se feront sur le compte de l'OGEC en janvier, avril et juillet sur présentation du détail. Seuls seront mandatés les repas effectivement servis pour tous les élèves pineaulais.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2020.

SUBVENTION 2020 A LA COMMUNE DE BOURNEZEAU POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Vu la convention en date du 14 juin 2013 conclue entre la Commune de Bournezeau et la Commune des Pineaux fixant les conditions de participation de la Commune des Pineaux aux frais de repas des élèves de la commune pris au restaurant scolaire de Bournezeau ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire la totalité de la convention dans les mêmes termes pour 2020

FIXE la participation à 0.45 cts centimes par repas et par enfant

CHARGE le Maire de signer tout document concernant ce dossier.

Les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget 2020.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES EN RPI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la participation à 600 € par élève pour 73 élèves pineaulais, suivant le détail ci-dessous :

- OGEC Les Pineaux : 600 € par élève, pour 33 enfants : 19 800 €

- OGEC Les Moutiers : 600 € par élève, pour 40 enfants : 24 000 €

La participation totale s'élève donc à 43 800 €.

M. le Maire est chargé d'établir les mandats de paiement correspondants, les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2020.

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents le compte administratif de l'exercice 2019.

Il quitte ensuite la séance et M. PAQUEREAU, 1^{er} Adjoint, assure la présidence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2019 qui se décompose ainsi :

Résultat d'investissement 2018 : - 158 204.60 €

Résultat de fonctionnement 2018 : 589 177.21 €

Part affecté à l'investissement 2019 : 183 999.43 €

Résultat d'investissement 2019 : - 132 975.45 €

Résultat de fonctionnement 2019 : 178 402.42 €

Résultat de clôture 2019 investissement : - 291 180.05 €

Résultat de clôture 2019 fonctionnement : 583580.20 €

Restes à réaliser dépenses : 79 241.79 €

Restes à réaliser recettes : 152 780.19 €

Résultat Global de Clôture 2019 : 365 938.48 €

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par M. POULARD, Receveur municipal, en tous points identique au compte administratif.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Fonctionnement

Résultat antérieur au 31.12.2018 :	405 177.78 €
Résultat 2019 :	178 402.42 €
Résultat cumulé :	583 580.20 €

Investissement

Résultat antérieur au 31.12.2018 :	- 158 204.60 €
Résultat 2019 :	- 132 975.45 €
Résultat cumulé :	- 291 180.05 €

Restes à réaliser (RAR)

Dépenses :	79 241.79 €
Recettes :	152 780.12 €
Résultat des RAR :	73 538.33 €

Affectation

- au 1068 :	217 641.72 €
- au R002 :	365 938.48 €

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020, qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de **762 127.56 €** et en investissement à la somme de **774 681.52 €**.

BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents le compte administratif de l'exercice 2019.
Il quitte ensuite la séance et M. PAQUEREAU, 1^{er} Adjoint, assure la présidence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'année 2019 qui se présente ainsi :

Résultat d'investissement 2018	:	- 13 827.39 €
Résultat de fonctionnement 2018	:	19 484.60 €

Part affecté à l'investissement 2019	:	13 827.39 €
--------------------------------------	---	-------------

Résultat d'investissement 2019	:	3 265.30 €
Résultat de fonctionnement 2019	:	47 875.41 €

Résultat de clôture 2019 investissement	:	- 10 562.09 €
Résultat de clôture 2019 fonctionnement	:	67 360.01 €

Restes à réaliser dépenses :	0.00 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €

Résultat Global de Clôture 2019 :	56 797.92 €
-----------------------------------	-------------

BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par M. POULARD, Receveur municipal, en tous points identique au compte administratif.

BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Fonctionnement

Résultat antérieur au 31.12.2018 :	19 484.60 €
Résultat 2019 :	47 875.41 €
Résultat cumulé :	67 360.01 €

Investissement

Résultat antérieur au 31.12.2018 :	- 13 827.39 €
Résultat 2019 :	3 265.30 €
Résultat cumulé :	- 10 562.09 €

Restes à réaliser (RAR)

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Résultat des RAR :	0.00 €

Affectation

- au 1068 :	10 652.09 €
- au R002 :	56 797.92 €

BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020, qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de **91 741.12 €** et en investissement à la somme de **86 752.34 €**.

BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents le compte administratif de l'exercice 2019.
Il quitte ensuite la séance et M. PAQUEREAU, 1^{er} Adjoint, assure la présidence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'année 2019 qui se présente ainsi :

Résultat d'investissement 2018	:	- 106 505.20 €
Résultat de fonctionnement 2018	:	96 123.65 €
Résultat d'investissement 2019	:	5 917.65 €
Résultat de fonctionnement 2019	:	- 33 844.91 €
Résultat de clôture 2019 investissement :		- 100 587.55 €
Résultat de clôture 2019 fonctionnement :		62 278.74 €
Résultat Global de Clôture 2019 :		- 38 308.81 €

BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS – COMPTE DE GESTION 2019

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par M. POULARD, Receveur, en tous points identique au Compte administratif.

BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents, vote le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de **174 701.44 €** et en investissement à la somme de **194 438.05 €**.

BUDGET LOTISSEMENT LES GAINS – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents le compte administratif de l'exercice 2019.
Il quitte ensuite la séance et M. PAQUEREAU, 1^{er} Adjoint, assure la présidence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'année 2019 qui se présente ainsi :

Résultat d'investissement 2018	:	33 753.62 €
Résultat de fonctionnement 2018	:	0.00 €
Résultat d'investissement 2019	:	- 122 241.97 €
Résultat de fonctionnement 2019	:	0.00 €
Résultat de clôture 2019 investissement :		- 88 488.35 €
Résultat de clôture 2019 fonctionnement :		0.00 €
Résultat Global de Clôture 2019 :		- 88 488.35 €

BUDGET LOTISSEMENT LES GAINS – COMPTE DE GESTION 2019

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par M. POULARD, Receveur, en tous points identique au Compte administratif.

BUDGET LOTISSEMENT LES GAINS – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents, vote le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de **193 868.35 €** et en investissement à la somme de **228 282.50 €**.

CONVENTION DE MAINTENANCE ANNUELLE AVEC E-COLLECTIVITES VENDEE POUR LE SITE INTERNET ET LA SAUVEGARDE EXTERNE

Le syndicat mixte e-Collectivités propose un certain nombre de prestations qui peuvent donner lieu à une facturation annualisée.

Monsieur le Maire présente la convention aux membres du Conseil Municipal. Elle a pour objet de définir les modalités de la maintenance annuelle des prestations suivantes proposées par e-Collectivités Vendée et dont la Commune bénéficie :

- Maintenance, hébergement et support du site internet au tarif de 300 € HT / an
- Maintenance, hébergement de la solution de sauvegarde externalisée – tranche de 10 à 20 Go – au tarif de 35 € HT / mois soit 420 € HT annuel

La présente convention pourra être conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature. Elle se renouvellera par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE LA DOULAYE – ACCEPTATION D’AVENANT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant pour le marché de rénovation énergétique de la salle polyvalente :

- **Avenant n°1 → Lot n°5 : peinture, nettoyage – VEQUAUD Bernard**

Montant du marché initial : 9 761.85 € HT

**Objet de l’avenant n°1 : peinture d’un pignon sur toiture et nettoyage façade nord-est (côté cuisine)
+ 327.94 € HT**

Montant potentiel du marché après avenant n°1 : 10 089.79 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

ACCEPTE cet avenant

DONNE pouvoir à M. le Maire pour le signer.

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE LA DOULAYE – ACHATS DIVERS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal plusieurs achats pour l’équipement de la salle de la Doulaye :

Objet	Entreprise	Montant TTC
Stores	Menuiserie Le Gal	2 949.26 €
Plan d’intervention	VPI	213.44 €
Chariots pour les tables	SAS Rondeau-Vacquier	676.87 €
Chariots à débarrasser	Le Froid Vendéen	642.26 €
Cintres	Doublet	421.20 €
Equipements sanitaires	Deslandes	284.34 €
Congélateur	Hyper U	169.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire l’ensemble de ces achats.

LOTISSEMENT DES JARDINS – ETUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu’en application de l’article 68 de la loi ELAN, dans les zones classées en aléa moyen ou fort par rapport au retrait-gonflement des argiles, une étude géotechnique est désormais obligatoire avant toute construction à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu’il reste un terrain à vendre sur le lotissement des Jardins.

Il soumet un devis de l’entreprise Igésol qui s’élève à un montant de 990 € HT pour l’ensemble des terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis relatif à l’étude de sol.

LOTISSEMENT LES GAINS – ETUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu’en application de l’article 68 de la loi ELAN, dans les zones classées en aléa moyen ou fort par rapport au retrait-gonflement des argiles, une étude géotechnique est désormais obligatoire avant toute construction à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il soumet un devis de l’entreprise Igésol qui s’élève à un montant de 2 810 € HT pour l’ensemble des terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis relatif à l'étude de sol.

Questions diverses

- Transport scolaire RPI : depuis la rentrée 2019, la Région est devenue compétente en matière de gestion du transport scolaire. Dans un souci d'équité et d'harmonisation des territoires, les familles du RPI ne bénéficient désormais plus de la gratuité de la navette entre les deux écoles. Après en avoir discuté, il semble difficile pour les membres du Conseil Municipal de verser une subvention directement aux familles concernées.
- Portes ouvertes de la salle de la Doulaye : le 22 février 2020 entre 11h et 13h.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal
Le mardi 03 mars à 19h30**

Le Maire,
Gérard GUYAU